

Délibération n°083/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 29 AVRIL 2024

Date de convocation : 23/04/2024

Nombre de présents : 49

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 61

Date d'affichage : 23/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune des Hauts de Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-trois avril deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, DUFOUR Vincent, FOUCHER Gérard, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, LEGER Jean-Marc, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, PRIGNOT Roger, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : CORDET Yannick, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), FERRON Claude (pouvoir à M. Giroux), FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude (pouvoir à M. Pouillot), HABAY BARBAULT Céline, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JASKOT Richard, KOTOVTCHIKHINE Michel (pouvoir à Mme Raverdeau), LEPRÉ Sandrine (pouvoir à M. Vandaele), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), PICARD Christine (pouvoir à Mme Cordier), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), REVERDY Gilles (pouvoir à Mme Grosjean), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Vigouroux), SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Javon).

Délégués absents : BECKER Cécile, BOISARD Jean-François, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, LHOTE Mireille, MACCHIA Claude, PAURON Éric, REVERDY Chantal, ROY Daniel, VASSENT Frédéric.

Secrétaire de Séance : Mme Patrice RENAUD

OBJET : Augmentation de capital de la SEM Nièvre Energies

- Vu les dispositions de l'article L.1524- t du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la SEM Nièvre Énergies ;
- Après avoir rappelé :
 - Que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre détient une participation de cinquante (50) actions (soit 0,23% du capital et des droits de vote au capital de la société NIEVRE ENERGIES, société anonyme d'économie mixte locale au capital de deux millions cent quatre-vingt-huit mille euros (2 188 000 C€), dont le siège est à NEVERS (58000) 7, Place de la République, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 790.026.231 (ci-après, la « Société ») ;
 - Que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre dispose d'un (1) représentant au Conseil d'Administration de la Société ;

Délibération n°083/2024

- Après avoir entendu le projet d'augmentation de capital de la Société d'une somme globale de SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS (780 000 C) pour le porter de DEUX MILLIONS CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS (2 188 000,00 €) son montant actuel, à DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE HUIT MILLE EUROS (2 968 000,00 €) au moyen de la création au pair, de Sept Mille Huit Cent (7 800) actions ordinaires nouvelles à libérer :

D'UNE PART, par la libération de l'apport de l'avance en compte courant du Syndicat Intercommunal d'Energies d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre à hauteur de SIX CENTS QUATRE VINGT MILLE EUROS (680 000 €) ;

D'AUTRE PART, par l'augmentation de la participation de la SEM YONNE ENERGIES à concurrence de cent (100) actions nouvelles, d'un apport en numéraire de CENT MILLE EUROS (100 000, 00 €).

- Après avoir pris connaissance de l'effet de cette augmentation de capital telle qu'envisagée sur la participation détenue,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (61 voix pour) :

- **CONSTATE** l'intérêt pour la Société en vue de lui permettre de financer son développement et sa croissance de procéder à ladite augmentation de capital qui aura pour effet à due concurrence de consolider ses capitaux propres et,

- **AUTORISE** ses représentants au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de la Société à voter en faveur de toutes résolutions ayant pour objet ou pour finalité de permettre la réalisation de ladite augmentation de capital selon les termes et conditions décrites et notamment d'autoriser au bénéfice des actionnaires nommément désignés, la suppression du droit préférentiel de souscription.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

